

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 7 JUILLET 2021

Compte-rendu affiché le : 12 juillet 2021

Date de transmission en Sous-Préfecture : 12 juillet 2021

Date de la convocation du Conseil Municipal : 1^{er} juillet 2021

N° 21-07-05

OBJET :
Sports – Adhésion de la
ville à l'ANDES
(Association Nationale
Des Elus en charge du
Sport)

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour
de la séance : 29

Secrétaire de séance : Lydie THOLLOT

Membres présents à la séance :

Philippe DENIS – Jacques DECHANDON – Solange MORERE – Gilles GRANGIER - Mireille PAULET – Gérard ALLANCHE – Arlette PEREIRA – Guy BERNE – Geneviève NIGAY – Christian BECUWE - Suzanne BOICHON – Régine CHEVALLIEZ – Edith CONSIGNY – Marie-Hélène BRUNET - Gérard GRANGE – Serge GRANGE – Michel FRANCHINI- Christine PALLEY – Joaquim DE ALMEIDA – Thomas ROCHETTE – Céline BENNICI – André HUBERT – Georges DUBESSET – Marie-Hélène BOUILHOL – Aurélie DESBREE – Romain MONTELMARD.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Daniel DUCROS à Jacques DECHANDON – Françoise PION à Céline BENNICI – Lydie THOLLOT à Philippe DENIS.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20210707-21-07-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/07/2021

Affichage : 12/07/2021



OBJET DE LA DELIBERATION :

SPORTS – ADHESION DE LA VILLE A L'ANDES (ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS EN CHARGE DU SPORT)

Afin de bénéficier d'un réseau d'échanges et de réflexions en matière de politique sportive, il convient de faire adhérer notre collectivité à l'association ANDES.

En effet, les deux missions fondatrices de cette association sont : accompagner les collectivités locales dans la mise en place de politiques sportives et représenter leurs intérêts au sein des instances nationales.

L'ANDES propose à ses adhérents des services adaptés :

1. Des conseils et un accompagnement personnalisé pour répondre aux questions de terrain.
2. Une mise en réseau pour partager les expériences et initiatives.
3. L'organisation de réunions thématiques à travers tout le territoire plusieurs fois dans l'année.
4. Des collaborations avec des institutions nationales, l'ensemble du Mouvement sportif et des acteurs économiques pour apporter des expertises techniques.
5. Un accès privilégié aux dossiers et publications internes sur www.andes.fr
6. Une Newsletter mensuelle contenant actualités, productions et veilles d'informations.

Le montant annuel des cotisations fixé en fonction du nombre d'habitants serait pour Saint-Galmier de 232 € TTC.

D'autre part, il convient de désigner le représentant de la collectivité auprès de l'ANDES.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **DIT** que la collectivité de Saint-Galmier adhère à l'association ANDES et s'engage à verser la cotisation correspondante.
- **DIT** que Mme Françoise PION représentera la collectivité de Saint-Galmier auprès de cette même association.

Ont signé au registre tous les membres présents.

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 9 juillet 2021.

LE MAIRE,
Philippe DENIS.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20210707-21-07-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/07/2021

Affichage : 12/07/2021